

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **14 décembre 2017**  
Date d'affichage : **14 décembre 2017**

### SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Aigueperse.

**Etaient présents** : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Maryse TRILLON (suppléant de Guy TIXIER).

**Absents ayant donné un pouvoir** :

Didier CHASSAIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD.  
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN.  
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE.

**Absents** :

Roland GENESTIER

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> Christelle CHAMPOMIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2017- 205 : CESSIION DES PARCELLES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT  
DE LA ZAC DE JULLIAT EST**

**Rapporteur** : Marc CARRIAS

**Annule et remplace la délibération 2017-173**

Par délibération du 13 décembre 2016, le conseil communautaire de la Communauté de communes Nord Limagne a désigné la Société d'Équipement de l'Auvergne comme organisme aménageur de la ZAC Julliat Est et a approuvé la convention de concession d'aménagement, qui a été signée le 20 décembre 2016.

Est exposé :

La Communauté de communes est propriétaire des terrains d'assiette de cette opération, elle doit donc les céder à la Société d'Équipement de l'Auvergne.

Les parcelles sont cadastrées ZI 89, 91, 96, 98 et 100 pour une surface d'emprise d'environ 110 952 m<sup>2</sup>.

La valeur de ces terrains de la future ZAC est estimée à 329 306,43 € HT, soient 2,97 € HT/m<sup>2</sup>.

Dans sa notification du 14 mars 2017, le Domaine a donné un avis favorable à ce prix de cession.

- **Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**
- de céder ces parcelles d'une surface de 110 952 m<sup>2</sup>, à la Société d'Équipement de l'Auvergne au prix 329 306,43 € HT,
  - de désigner Maître Sauvage comme notaire rédacteur de l'acte,
  - d'autoriser le président à signer le compromis, l'acte de vente et tout document relatif à cette cession.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

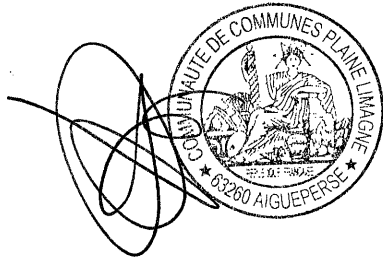
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 28/12/2017

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

